

Toepassing van artikel 58 van het reglement van inwendige orde van de gemeenteraad.
Interpellatie van bewoners om het "Verdonck Stadium" open te stellen voor publiek.

La représentante des habitants :

De vertegenwoordiger van de bewoners:

Je m'appelle Selma Benkhalifa, je suis anderlechtsoise et riveraine du stade « Verdonck » qui est fermé depuis une vingtaine d'années, dans un quartier considéré comme en carence d'espaces verts. Le « Front de Mères de Belgique », dont je suis porte-parole depuis environ un an et demi, est en discussion avec différentes instances pour rouvrir ce stade. Je ne vais pas vous expliquer toute la saga de ce stade, ni toutes les rencontres que nous avons eues avec la Commune car elle figure dans l'interpellation écrite que je vous ai transmise. A peu près tout le monde sait, aujourd'hui, ce qui s'y passe.

Je vais céder la parole à nos camarades de « Zone neutre » qui sont en train de se faire expulser parce que, en tant que « Front des Mères » issues des quartiers populaires, nous estimons que la priorité est d'ouvrir le parc qui nécessaire à nos enfants. Je céder la parole aux personnes dont les enfants risquent de se retrouver sans toit.

Monsieur le Président :

Ce procédé est tout à fait inhabituel. Il y a bien eu une demande d'interpellation mais j'avoue que nous aurions apprécié être tenus au courant de cette demande complémentaire. C'est problématique pour le respect du règlement. Toutefois, exceptionnellement, je vais vous passer la parole, mais il est clair que pour toute personne qui devrait rééditer cette circonstance dans le futur, devra se conformer au règlement des interpellations citoyennes, sinon il ne sera plus possible de travailler normalement au Conseil communal. En signe d'ouverture et de compréhension, je vous passe néanmoins la parole.

La représentante du collectif « Zone neutre » :

De vertegenwoordiger van het collectief "Zone neutre":

Le jugement d'expulsion menaçant les habitants de « Zone neutre » au square de l'Aviation est la conséquence d'une procédure abusive et illégale, bafouant le droit immuable à la défense. La requête unilatérale utilisée ici est un dispositif juridique à la disposition du propriétaire, uniquement en cas d'extrême urgence et dans le cas où il est dans l'incapacité de trouver l'identité des occupants. C'est donc une procédure à l'usage très restreint et dont le propriétaire abuse très clairement ici.

Quelle urgence peut-il y avoir à vider un bâtiment pour lequel le permis d'urbanisme n'a pas encore été attribué ? Comment croire que le propriétaire ait été incapable de trouver l'identité des occupants ? Je vous demande de vous positionner du côté de la justice, de défendre les valeurs du « Parti socialiste » en refusant de laisser le fort d'abuser des règles juridiques au détriment du faible, à minima en suspendant l'application de cette décision en l'attente du résultat de la procédure de recours.

La Commune d'Anderlecht s'est également récemment déclarée « Commune hospitalière », comme d'autres Communes de Bruxelles (notamment Molenbeek, Saint-Gilles et Ixelles), qui se sont déjà, dans le passé, opposées publiquement à l'application d'avis d'expulsion injuste. Nous en attendons de même pour Anderlecht. Allez-vous le faire ?

Le collectif « Zone neutre » a déjà été expulsé cinq fois depuis le mois de juin 2024, cinq expulsions en moins d'un an. Vous avez quelques clés pour enrayer cet engrenage d'une violence innommable. J'entends que vous invitez le propriétaire, à discuter de l'avenir à court, moyen et long terme de son bâtiment du square de l'Aviation. Il faut organiser cette discussion avec le collectif « Zone neutre » pour définir à court terme l'avenir du bâtiment dont le permis de construction n'a pas encore été délivré. Il faut surtout un partenaire constructif pour discuter avec le propriétaire d'un calendrier des départs matérialisé par une convention d'occupation temporaire jusqu'à la remise en usage du bâtiment.

Nous vous demandons donc plus qu'une convention d'occupation temporaire entre le propriétaire et les occupants. Dans votre chef, Monsieur le Bourgmestre, c'est une nécessité, le « Parti socialiste » défend des valeurs de solidarité, d'égalité et des libertés.

Les septante personnes de « Zone neutre » et quinze enfants vivent cette violence quotidienne et ces menaces d'expulsion à répétition tous les deux mois, tout comme l'exploitation par le travail et la précarité constante à cause de leur situation administrative considérée comme « sans papier ». Elles vivent en Belgique depuis dix, quinze ou vingt ans dans ces conditions, des enfants sont nés dans ces conditions ou ont passé l'hiver dans un bâtiment insalubre, où l'électricité était disponible deux heures par jour. Quelques mois plus tard, on menace ces mêmes enfants de passer l'été à la rue. Ils vont être expulsés d'un bâtiment qui restera vide deux mois. Vous avez cependant le pouvoir de dire « non » à cet engrenage de violence. Parmi ces personnes,

bon nombre a de fortes chances d'obtenir un titre de séjour ou une régularisation par le travail.

Le tournant d'extrême droite et nos gouvernements ne doivent pas nous faire perdre de vue nos valeurs ni notre objectif politique : l'élargissement constant, et partout, de droits sociaux pour tous. La Belgique aussi peut régulariser les sans-papiers. Pour rendre leur dossier à l'Office des étrangers, le collectif « Zone neutre » et ses habitants ont besoin d'une adresse de fait stable. Non à l'expulsion ; oui à l'élargissement de droits sociaux de tous ; oui à la régularisation des sans-papiers.

Monsieur le Bourgmestre :

Anderlecht s'est déclarée il y a quelques années « Commune hospitalière ». Au-delà des mots et des symboles, on essaye, nous aussi, de mettre en adéquation nos actes avec nos principes. J'en veux pour preuve le fait que notre territoire abrite un certain nombre d'initiatives d'accueil, qu'elles soient opérées par le « Samu social », la « Croix-Rouge » ou la « Plateforme citoyenne ». Il existe au total sept ou huit centres permettant soit d'héberger des personnes en situation précaire, soit des « sans papiers » engagés dans un parcours d'intégration. En ce qui concerne le collectif « Zone neutre », j'avais eu l'occasion de rencontrer certains de ses représentants le lendemain de leur installation dans le bâtiment du square de l'Aviation.

Je n'ai pas l'habitude de tenir deux discours différents. Je vais donc redire ce que j'avais dit à l'époque et ce que je dis tout le temps : je ne pense pas que ce soit une bonne idée d'installer cela dans un quartier tout particulièrement dense, à deux pas de la gare du « Midi ». Cela dit, je suis toutefois conscient qu'il n'y ait pas de solution alternative quand il s'agit de familles et d'enfants, et qu'on ne trouve pas un bâtiment aussi facilement. Il est évidemment préférable de les héberger dans un bâtiment sain et qui, comme vous l'avez répété, est vide.

Vous aurez noté que je n'ai pris aucune initiative en tant que Bourgmestre pour faire usage de mes prérogatives en matière d'ordre public, ni pour solliciter moi-même une expulsion. La Commune ne s'est pas engagée dans cette voie mais le propriétaire en a tout à fait le droit. Ce dernier bénéficierait, mais je n'en ai pas eu copie, d'un arrêté d'expulsion.

Tout en étant bref, je vais répéter ce qu'est le droit, puis voir comment on peut procéder de manière très concrète et pratique.

Même s'il est chef de la police administrative un bourgmestre n'a pas la possibilité de s'opposer à un jugement, ce qui signifie que si le propriétaire ou le titulaire de ce jugement souhaite le faire exécuter, un huissier de justice peut requérir à la force publique, à la police, pour faire exécuter le jugement sans en référer à la Commune ou au bourgmestre.

D'autre part, il y a la pratique. Je le redis, je suis bien conscient des difficultés rencontrées pour trouver un abri, en particulier pour des familles avec enfants. Vous êtes nombreux dans la salle à nous avoir écrit pour faire part de votre solidarité, j'y ai donc je donné une réponse, la même pour tout le monde. Celle-ci précise que j'ai invité le propriétaire à discuter, à la fois de ce qu'il veut faire de ce bâtiment sur le long terme, mais aussi et surtout de ce qu'il veut faire aujourd'hui. Je dois bien convenir que je n'ai reçu aucune plainte, bien au contraire ; l'encadrement du squat est tout à fait adéquat. Je préfère un squat bien encadré qu'un squat sauvage qui génère un certain nombre de nuisances. Je le redis devant tout le monde : si le propriétaire répond à l'invitation, et je pense qu'il le fera, nous aborderons l'hypothèse d'une convention pour occupation précaire. Nous avons d'ailleurs déjà eu des contacts avec Bruxelles pour voir dans quelles conditions cette dernière pourrait également apporter une aide.

J'ai reçu la demande du collectif de faire une réunion tripartite mais je préfère objectivement tenir d'abord une rencontre bilatérale entre la Commune et le propriétaire, ensuite de l'élargir aux occupants pour, je l'espère, faire en sorte que chacun puisse dignement vivre les semaines et les mois à venir.